



Conseil général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 13 décembre 2018, à 19h, à la Grande Salle

Il est 19h00 quand **Mme Joëlle Gaillard**, Présidente, ouvre la séance. Elle remercie les membres présents ainsi que **M. Alain Michaud**, représentant de l'Ominibus.

1. Appel

A l'appel de leur nom, 39 Conseillères et Conseillers répondent présents. 3 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

Une modification est apportée à l'ordre du jour proposé. Le point 5 concernant le préavis municipal n° 03/2018 relatif à la mise à jour du règlement communal de la Police du cimetière et des inhumations, et son règlement est supprimé. Il sera reporté en 2019, la Municipalité désire revoir les dispositions relatives aux concessions. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 14.06.2018

La lecture du dernier procès-verbal n'étant pas sollicitée et aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

4. Admissions – Démissions

La **Présidente** informe que deux démissions sont à signaler. **M. Roberto Pisu** a quitté la commune et **Mme Ginette Reguin** se retire du Conseil pour raisons de santé. Après lecture de sa lettre de démission, de chaleureux remerciements lui sont adressés pour son engagement durant plus de 40 années.

5. Préavis municipal n° 04/2018 relatif à l'adoption du règlement communal sur la protection des arbres, et son règlement

La **Présidente** invite la Commission ad hoc à présenter son rapport et donne la parole à **M. José Simon**, rapporteur. La Commission propose une modification dans le règlement. « Article 5, fin du 1^{er} paragraphe » la phrase suivante est répétée deux fois : "l'exécution sera contrôlée".

La Commission tient à remercier **M. Bertrand Gaillard**, **Syndic** pour ses explications ainsi que sa disponibilité et recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

La **Présidente** remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le préavis 04/2018 est soumis au vote.

Décision :

Le préavis 04/2018 relatif à l'adoption du règlement communal sur la protection des arbres, et son règlement est accepté à l'unanimité par l'assemblée.



6. Préavis municipal 05/2018 relatif au budget 2019

La **Présidente** invite la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Cédric Jeanmonod**, rapporteur, qui souligne que la Commission n'a pas de remarque particulière au sujet du budget 2019 et que malgré une augmentation des charges, celui-ci a été fait avec prudence et qu'elle peut raisonnablement espérer que les comptes 2019 puissent au final s'équilibrer.

La Commission tient à remercier **M. Jean-Pierre Blanchet** pour ses explications ainsi que sa disponibilité et recommande au Conseil d'accepter le budget 2019 tel que présenté.

La **Présidente** remercie la Commission gestion-finance pour son travail et ouvre la discussion.

M. Alain Michaud demande des éclaircissements au sujet des chiffres concernant la péréquation directe.

M. Éric Martin explique que le montant de CHF 369'000.- a été imposé par l'Etat de Vaud. Cette augmentation au budget 2019 provient d'une excellente année fiscale 2017 qui a de ce fait augmenté le point d'impôts et également la péréquation. Comme ce bon résultat ne va probablement pas se reproduire en 2018, le boursier a donc effectué une correction de CHF -76'000.-.

→ A 19h12 **M. Olivier Delay** rejoint l'Assemblée, le nombre de conseillers se porte désormais à 40.

M. Alain Michaud demande si la situation actuelle de Car Postal et notamment ses futures restitutions influencerait la participation des frais aux transports publics.

M. Éric Martin de répondre qu'il n'a pas encore d'information à ce sujet mais que dans tous les cas, la commune de Montcherand ne serait que très peu impactée.

M. Alain Michaud s'interroge si, au vu du montant budgété de CHF 60'800.- pour la police, il ne serait pas judicieux d'engager un policier dans la commune.

M. Éric Martin précise que ce montant est impacté d'une part par le point d'impôt fixé par la Police du Nord Vaudois et d'autre part par la péréquation cantonale.

M. Alain Michaud réagit sur le montant de CHF 25'000.- relatif à la UAPE et demande le nombre d'élèves concernés par cette unité d'accueil à Montcherand.

M. Éric Martin de répondre que pour l'année 2018-2019, aucun écolier de Montcherand n'est concerné par cette structure. Cependant, dès 2019, la loi sur l'UAPE oblige les communes à tenir compte des éventuels besoins. Ce montant représente donc une anticipation et une éventuelle participation à l'UAPE de Lignerolle dont l'ouverture serait prévue l'an prochain. A noter qu'un élève de Montcherand peut aller dans n'importe quelle UAPE de son choix, bien évidemment à proximité du lieu où il est scolarisé.

M. Alain Michaud a entendu parler d'une éventuelle construction scolaire sur le site de Montcherand et demande des précisions à ce sujet.

Mme Dominique Wittwer confirme qu'effectivement une étude de faisabilité est en cours pour l'éventuelle construction d'un bâtiment scolaire sur la commune de Montcherand. Plus de précisions seront apportées lors de la prochaine séance.



M. Etienne Weber demande des précisions sur l'augmentation de CHF 6'000.- pour le poste Amortissement créances & débiteurs.

M. Éric Martin de répondre que dans toutes créances, y compris les impôts, il y a des bons et mauvais débiteurs. Il précise que toutes les démarches de poursuites sont sous la responsabilité de l'ACI.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n° 5/2018 est soumis au vote.

Décision :

Le préavis 05/2018 relatif au budget 2019 **est accepté à l'unanimité** par l'assemblée.

7. Communications du bureau

Police Nord Vaudois (PNV)

La **Présidente** informe l'Assemblée que la Police du Nord Vaudois requiert que chaque commune de l'Association nomme une Commission consultative pour la procédure de modification des statuts.

MM. Jean-François Tosetti et **Gian Carlo Crescenzo**, actuellement représentants de cette Association, restent en place et 2 autres membres sont désignés. Cette nouvelle Commission se compose désormais comme suit :

- Jean-François Tosetti
- Gian Carlo Crescenzo
- Olivier Delay
- Isabelle Blanchet, suppléante

La **Présidente** donne la parole à **M. Jean-François Tosetti** pour lecture de son rapport concernant la Police du Nord Vaudois, qui précise que la révision des statuts a été reprise par le Canton mais que la liaison est parfois difficile. Il pense que la création d'une Commission, avec des décisions institutionnelles va aider à favoriser le contact. Suite à la séance du 26 septembre 2018 de l'Association, les informations suivantes sont apportées :

1. En préambule, le président a donné connaissance d'une correspondance de la commune d'Orbe, qui a entamé une négociation avec celle d'Yverdon-les-Bains, afin de redéfinir à la baisse, sa quote-part à la prise en charge des coûts annuels, et obtenir des prestations supplémentaires sous forme de 2 ETP, conditions mises par le Conseil communal au maintien de la commune d'Orbe en tant que membre de PNV.
2. Le Conseil a ensuite adopté le règlement fixant les frais dus pour certaines interventions et prestations de la PNV (pas pour les communes membres), la base tarifaire actuelle ne permettant pas à PNV de percevoir les taxes et émoluments correspondants. Mais aussi pour tenir compte de l'évolution du contexte sécuritaire.
3. Le budget 2019 a été adopté, sur proposition de la Commission de gestion, en baisse de CHF 321'860.00 (soit 2,4%), il reflète la maîtrise des charges de fonctionnement (aucun poste supplémentaire, par ex.). Toutefois, pour notre commune, dont le point d'impôt 2017 est supérieur à celui de 2016, cela représente un montant de CHF 37'400.00, en augmentation de CHF 8 '112.00 (+28% par rapport à CHF 29'288.00).
4. Aux divers, nous avons appris que la commune de Payerne, pas satisfaite des services de la Gendarmerie, avait contacté la PNV, afin de chercher comment améliorer son service de sécurité à certaines heures.



La Présidente remercie les représentants et **M. Jean-François Tosetti** pour son rapport.

Commission circulation routière

La Présidente donne la parole à **M. Etienne Weber** pour lecture du rapport de la Commission de circulation routière :

La commission routière s'est réunie avec les membres de la municipalité, **MM. Bertrand Gaillard**, Syndic et **Nicolas Biselx**, Municipal, en date du 2 octobre 2018.

Entre la dernière séance et celle du 2 octobre dernier, la Municipalité a entrepris les démarches suivantes :

1. Mise en place de modérateurs tests sur la route de Sergey, afin d'évaluer une éventuelle construction définitive. Selon le voyer, les modérateurs doivent être de max 60 cm de haut, être séparés de 30 m, laisser un espace de 4 m sur la largeur de la route et faire max 5 m de long.
2. Déplacement de panneaux publicitaires dans des endroits moins gênants pour la circulation.
3. Marquage au sol de l'avancement du toit de la fontaine à l'arrêt de bus du haut du village, afin que les véhicules hauts ne touchent point le toit par inadvertance, la commune en serait alors responsable.
4. Prolongement de l'accès piéton en face de la ferme de la famille Randin, le long du mur du bâtiment de la Villageoise par un marquage au sol.
5. Divers marquages au sol en cours, la majorité de ces derniers ayant été faits temporairement en vue de travaux divers dans le village. Il faut à présent les faire de manière définitive.

La commission routière a donné son aval pour les différents points présentés par les membres de la municipalité présents.

La commission routière fait deux demandes :

1. Ajouter un marquage au sol entre le chemin des Plantages et la ruelle de la Fontaine, ceci afin d'indiquer la priorité de droite. Il a été constaté que nombres de personnes allant aux Plantages, vont trop vite et ne s'arrête pas pour laisser la priorité.
2. Une réflexion sur la chicane de la route de Sergey doit être faite avant d'engager de trop grands frais, notamment en vue du futur collège qui se construirait potentiellement vers le terrain de foot de la grande salle.

La Présidente remercie la Commission et **M. Etienne Weber** pour la lecture du rapport.

La Présidente termine les communications du bureau en remerciant l'ensemble des membres pour leur travail ainsi que la Municipalité pour l'excellente collaboration et souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

8. Communications de la Municipalité

M. Michel Greppin explique que le cimetière est un sujet sensible et émotionnel et qu'il est important de prendre du temps pour peaufiner son règlement. Il regrette néanmoins le report à deux reprises des préavis proposés et remercie la Commission pour le travail effectué. Il précise que ce n'est pas forcément du temps perdu car si on prend l'exemple de l'éclairage public, le temps supplémentaire



passé à peaufiner le dossier pour la demande de subvention cantonale a permis d'obtenir une aide de CHF 16'00.- au lieu des CHF 8'000.- annoncés au Conseil. Concernant le Columbarium, une recherche plus poussée dans les demandes d'offres a permis de diminuer de moitié le coût de l'ouvrage.

Concernant la **déchèterie**, les retours de la population sont partagés. Le tri des déchets n'est agréable pour personne mais la Municipalité tente toujours de trouver une manière optimale.

M. Nicolas Biselx revient sur le projet des **modérateurs de trafic**. Une étude a été demandée au bureau DTP à Orbe qui propose une variante avec des bacs à fleurs (CHF 10'000.- et une autre variante avec des îlots pavés (CHF 43'000.-).

Il présente ensuite son rapport comme représentant au **SDISPO** (Service Défense Incendie et Secours de la Plaine de l'Orbe) en apportant les informations suivantes :

- Le budget 2019 a été établi en privilégiant la mise à disposition d'un financement adéquat au corps des sapeurs-pompiers, tout en se préoccupant d'appliquer une stricte et non dispendieuse gestion financière. Celui-ci a été adopté en date du 19.09.2018 lors de la dernière séance.
- L'acquisition, sous contrat de leasing, d'une nouvelle voiture qui sera strictement réservée pour les interventions / alarmes. Son équipement de "véhicule d'urgence" permet d'accéder plus rapidement sur les lieux d'un sinistre. Ce qui laisse au chef d'intervention la possibilité d'analyser la situation avant l'arrivée des engins plus lourds. Le contrat de leasing actuel prendra fin en avril 2019. Cette voiture acquise en 2015 viendra en appui pour la mission de la nouvelle voiture et sera également disponible pour d'autres activités, telles que les nombreux déplacements non-urgents (participation à des exercices, cours de formations et visites des divers sites des DAP).

Il passe ensuite aux dernières nouvelles de l'**ORPC** (Organisation Régionale de Protection Civile)

Lors de la dernière séance de l'année, les points suivants ont été traités :

- Modification des indemnités des membres du conseil intercommunal
- Adoption du budget 2019 en légère diminution de 1 ct. par habitant
- Election d'un nouveau membre au comité de direction suite au licenciement du Commandant remplaçant.

Suite à ce départ, les actions et réactions peuvent se résumer comme suit :

- Le CODIR a nommé comme nouveau Commandant, M. Poncet plutôt que M. Rutishauser avec ses nombreuses années de service.
- Personne n'a compris ce choix, ce qui a provoqué la rupture avec M. Rutishauser.
- Il est difficile de croire que les anciens membres du COPIL aient pris cette décision sans se rendre compte que cela ne pourrait que mener au "clash".
- Le choix de la manière de la rupture des liens professionnels a été mal évalué par le CODIR. Sur le plan humain, il est inadmissible de convoquer une personne pour signer un contrat de travail et de lui signifier, en lieu et place, son licenciement.
- La convention, qui imposait de ne rien communiquer, a non seulement provoqué l'incompréhension totale du personnel de la PC mais également celle de nombreuses communes même si l'avis juridique mentionne que c'est la solution la plus favorable pour M. Rutishauser.
- La PC a perdu un instructeur professionnel et proche des miliciens.



- Le fonctionnement au sein du CODIR montre des failles. La commission y a ressenti une certaine tension et un manque de communication. Pour preuve, la démission d'un membre qui n'arrivait plus à partager les décisions du Comité.
- Le CODIR a perdu la confiance d'une partie des autorités communales.
- L'évaluation du SSCM et les entretiens avec le CODIR étaient des éléments suffisants et au final les seuls déterminants pour la procédure de recrutement. Les frais engagés représentent un engagement financier non-négligeable pour les comptes 2018 de l'Association.
- Le coût global de ce licenciement ne pourra être étudié et commenté qu'une fois les comptes 2018 bouclés.

En conclusion, il est indispensable que les choses se calment dorénavant. Même si les procédures ont été respectées, la Protection Civile est tout de même la grande perdante, victime du choix du CODIR. La commission a jugé ce choix comme étant le plus mauvais. La commission émet donc les recommandations suivantes :

- Il est nécessaire de donner les moyens au Commandant, dans le respect du budget, pour diriger sereinement cette institution.
- Il manque un officier instructeur professionnel.
- Le CODIR doit rétablir une voie hiérarchique claire dans la chaîne de commandement.
- Le CODIR doit faire preuve de plus de clarté dans sa gestion et ses prises de décision.

M. Nicolas Biselx informe également l'Assemblée que le **nouveau bureau communal** a été inauguré officiellement lors de la fenêtre de l'Avant du 10 décembre 2018. Le détail des comptes sera présenté lors du prochain Conseil.

M. Éric Martin informe que la commune a procédé à un grand nettoyage et à la désinfection du **réservoir de Chassagne**. Cette opération fait partie des travaux de maintenance de notre réseau d'eau potable, supervisé par le Canton. Cette opération s'est bien déroulée et le réservoir est en bon état. Il a également été procédé à une déforestation de la voûte du réservoir pour éviter que les racines n'endommagent le béton. Plusieurs travaux de mise en conformité, exigés par le Canton, devront être effectués dans un proche futur. Une première estimation des coûts a été demandée au bureau DTP et elle se monte à env. CHF 90'000.-. S'agissant d'une dépense hors budget, le Conseil sera appelé à se prononcer sur cet investissement.

Au vu de la diminution importante du **niveau des sources**, la Municipalité a pris la décision de fermer les fontaines jusqu'à nouvel avis. La commune d'Orbe a également cessé d'être approvisionnée par l'excédent des eaux (env. 150 m³ par jour en temps normal). A noter que l'approvisionnement du village nécessite 100 m³ par jour. Ces mesures ont également comme objectif de faire prendre conscience à nos citoyens que l'eau est un bien rare qu'il s'agit de préserver.

En ce qui concerne **les finances communales**, le taux d'imposition va rester à 72 l'année prochaine, mais de nombreuses incertitudes vont conditionner l'état de nos finances, notamment :

- La RIE III vaudoise, qui va entrer en vigueur en 2019 va péjorer les rentrées fiscales des personnes morales : en effet le taux moyen d'impôt sur le bénéficiaire va être abaissé de 21% actuellement à moins de 14%. Pour Montcherand, cela représente 2 points d'impôts (env. CHF 36'000.-). Cela reste néanmoins supportable car nous n'avons pas de gros contribuables chez les personnes morales dans notre commune.
- Ce qui n'est pas maîtrisé, c'est l'impact de cette baisse d'impôts sur la péréquation financière. Certaines communes fortement touchées par cette baisse sur les personnes morales vont en



effet contribuer moins à la péréquation financière, ce qui va alourdir les charges des communes peu impactées comme la nôtre.

- Autres incertitudes, la part des dépenses qui nous sont imposées par l'Etat, la région et les associations intercommunales. Cette part non maîtrisable représente 75% de nos rentrées d'impôts dans le budget 2019. La marge de manœuvre pour notre exécutif est donc sérieusement limitée et dépend essentiellement des décisions qui se prennent en dehors de notre commune.
- Afin d'éviter les écritures transitoires, il serait appréciable que les personnes puissent s'acquitter de la facture des "petits comptes" d'ici la fin de l'année.

M. Bertrand Gaillard informe que, comme communiqué dans la presse, la construction du **hangar à plaquette** a débuté et qu'il sera opérationnel au printemps prochain. De son côté, la commune d'Orbe a construit une installation de chauffage à distance et les premières livraisons de plaquettes débiteront en automne 2019. Tout est donc en bonne voie.

M. Éric Martin désire remercier chaleureusement notre boursier, **M. Jean-Pierre Blanchet**, pour son excellent travail durant 21 ans dans notre commune. Il souligne que, tant le boursier que la secrétaire ou l'employé communal sont des personnes clés, qui travaillent dans l'ombre et qui sont pourtant essentielles à la bonne marche de la commune. Il note que c'est une partie de la mémoire de la commune qui s'en va. La Municipalité lui est d'ailleurs reconnaissante de rester encore à disposition de la nouvelle boursière pour la mettre au courant des particularités de notre logiciel comptable et d'assurer le bouclage dans sa continuité. **M. Jean-Pierre Blanchet** sera remercié officiellement lors du repas de fin d'année. Sous les applaudissements de l'Assemblée, une bienfaisante retraite lui est souhaitée.

Mme Marianne Gaillard tient également à remercier **M. Jean-Pierre Blanchet** pour son précieux soutien durant ses années de collaboration.

M. Bertrand Gaillard présente la successeuse de **M. Jean-Pierre Blanchet** en la personne de **Mme Sylvie Faessler**, dès le 1^{er} janvier 2019. **Mme Sylvie Faessler** est également boursière à 50% pour la commune d'Aclens. Après une brève présentation, elle est applaudie chaleureusement par l'Assemblée.

9. Divers et propositions individuelles

M. Raymond Chevalier propose que dans le projet du **cimetière** il soit tenu compte que les écritures sur le nouveau mur soient toutes identiques pour assurer une uniformité.

M. Michel Greppin de répondre que cette proposition a déjà été faite par la Commission chargée d'étudier le préavis et que ce point figurera dans la nouvelle mouture du règlement qui sera soumis au prochain Conseil.

M. Joël Burkhard demande des éclaircissements sur le **projet de construction d'un nouveau collège**.

Le **Syndic** répond que l'ASIOR doit impérativement construire des salles de classes pour les villages alentours afin de grouper les petites classes jusqu'en 8P. Comme Montcherand dispose d'une zone d'utilité publique, un projet est actuellement étudié sur le territoire communal. Un complément d'informations à ce sujet sera donné lors d'une prochaine séance.



10. Appel

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** clôt les débats et demande à la secrétaire de procéder à l'appel. 41 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 20h00, la **Présidente** lève la séance et donne la parole à M. François Wenker, architecte et urbaniste de l'Agence Wenker Architecture pour une présentation sur l'**avant-projet du plan général d'affectation (PGA)**.

La Présidente du Conseil

Joëlle Gaillard



La Secrétaire

Martine Peter